Département de l'Essonne **Délibération N°DEL2026-005**
Arrondissement d'Etampes
Canton d'Arpajon
Commune de Boissy-sous-Saint-Yon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : **13 février 2026**
Date d'affichage : **20 février 2026**

Nombre de conseillers :
En exercice : **25**
Présents : **16**
Votants : **19**
Formant la majorité des membres en exercice.

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en salle de la Grange aux Anneaux à Boissy-Sous-Saint-Yon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire.

Étaient présent(e)s : M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. REYNAUD Max – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme BLAIZE Sophie – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme BILIEN Carine – M. FAUCHÉ Fabien – M. CHAMPION Patrick.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) :
Mme MOAL Sylvie a donné procuration à M. REYNAUD Max
M. LAURENT Éric a donné procuration à M. PICHON Jean-Marc
M. TISCHENBACH Thierry a donné procuration à M. IBOUADILENE Francis

Absent(e)(s) excusé(e)s :
Mme BONNASSEAU Patricia – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. LION Robert – M. Jullian GOFF.

M. FAUCHÉ Fabien a été désigné comme secrétaire de séance.

Publié le : 23/02/2026 08:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/52847

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025 AU BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur Francis IBOUADILENE, 2ème Adjoint aux finances, expose au Conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte financier unique 2025, il convient de reporter les résultats.

CFU 2025 du budget principal M 57

Sections	Reports 2024	Réalisations de dépenses	Réalisations de recettes	Résultat Brut 2025
Fonctionnement	891 754.48 €	3 605 685.83 €	4 720 773.72 €	1 115 087.89 €
Investissement	924 216.75 €	3 146 297.71 €	1 353 604.43 €	-1 792 693.28 €
Résultat	1 815 971.23 €	6 751 983.54 €	6 074 378.15 €	-677 605.39 €

Restes à réaliser en dépenses et en recettes :

Sections	Recettes	Dépenses	Excédent
Investissement	2 043 291.26 €	1 103 550.34 €	939 740.92 €

Il convient d'intégrer dans le calcul, le résultat reporté excédentaire de 2024 en investissement à hauteur de 924 216,75 € et de 891 754,48 € en fonctionnement.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-4 et L 1612-6,

VU l'examen et l'adoption du compte financier unique pour l'exercice 2025,

VU l'avis de la Commission finances, budget, ressources humaines et affaires générales du 13 février 2026,

CONSIDÉRANT que, pour équilibrer le budget de la ville 2026, il est nécessaire d'affecter par anticipation l'estimation du résultat 2025,

ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur Francis IBOUADILENE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter par anticipation au budget primitif 2026,

Publié le : 23/02/2026 08:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/52847

Proposition affectation du résultat exercice 2026 – Boissy sous St Yon		
	Investissement	Fonctionnement
a) Résultat de fonctionnement à affecter		
Excédent 2025		1 115 087,89
report excédent années antérieures		891 754,48
résultat total à affecter		**2 006 842,37**
b) Solde de la section d'investissement		
Excédent 2025	-1 792 693,28	
report excédent années antérieures	924 216,75	
solde total	**-868 476,53**	
restes à réaliser recettes	2 043 291,26	
restes à réaliser dépenses	1 103 550,34	
Besoin total de financement de la section d'investissement avec prise en compte des restes à réaliser*	71 264,39	
c) proposition d'affectation		
Affectation en réserves 1068 en investissement *(au minimum, couverture du besoin de financement)*	0,00	
Report en fonctionnement R002		2 006 842,37
Report en investissement D001	-868 476,53	

*Le besoin de financement correspond au déficit d'investissement (- 868 476,53 €) + solde des restes à réaliser au 31/12/2025 (+ 2 043 291,26 € - 1 103 550,34 € = + 939 740,92 €) ce qui donne un excédent de financement à hauteur de 939 740,92 - 868 476,53 = 71 264,39 €.

- L'excédent de fonctionnement du CFU 2025, pour **1 115 087,89 €** ainsi que les excédents reportés des années antérieures pour **891 754,48 €** soit **2 006 842,37 € au chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté.**

- Le déficit d'investissement du compte administratif 2025, pour 1 792 693,28 € ainsi que les excédents reportés des années antérieures pour **924 216,75** € soit **868 476,53 € au chapitre D 001 Résultat d'investissement reporté.**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Boissy-sous-Saint-Yon, le jeudi 19 février 2026.

Le secrétaire de séance,
Fabien FAUCHÉ

Le Maire,
Jean-Marc PICHON

Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon (91790)

Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon (91790)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219100856-20260220-DEL2026-005-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2026

Publié le : 24/02/2026 08:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/52847